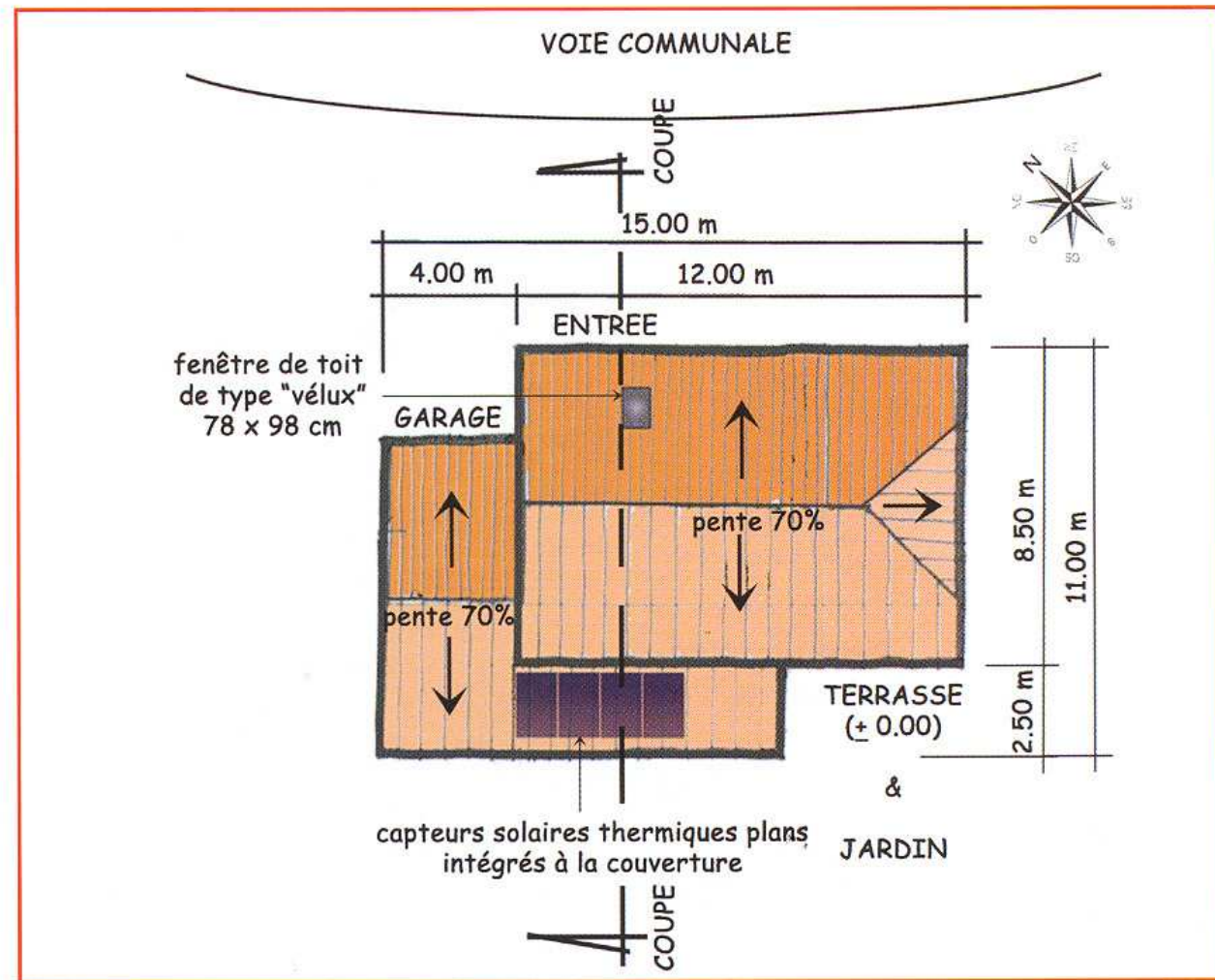


Objectifs : Comprendre l'articulation de la toiture

Plan des toitures

- Cotez le bâtiment (précisez les longueurs et les largeurs).
- Indiquez l'orientation des pans de toiture (sens de pente).



Extrait du Code de l'Urbanisme

- Permis de construire (art. R.431-10a)
« Le plan des façades et des toitures ; lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.»
- Déclaration préalable (art. R.431-36 et notamment R.431-36c)
« Le dossier joint à la déclaration [...] <peut être> complété, s'il y a lieu, par les documents mentionnés à l'article R.431-10a.»
- Permis d'aménager valant permis de construire (art. R.431-10a)